

# LE DRENCHÉ

Journal de tous les débats. Faites-vous VOTRE opinion.

**Vaccins :  
faut-il  
les rendre  
obligatoires ?**

**Et si l'Assemblée  
Nationale  
fonctionnait  
différemment ?**

GRAND DÉBAT:

**SUPPRIMER LE SÉNAT ?  
(ET LE REMPLACER PAR DES CITOYENS TIRÉS AU SORT?)**



## L'EDITO (avec un gif statique)

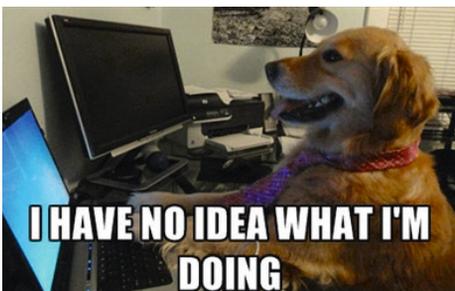
Les élections, c'est fini!

Ouf, on va enfin pouvoir parler d'autre chose que de politique! Mais est-ce que la politique, c'est seulement les élections ?

Chez Le Drenche, nous pensons qu'être citoyenne ou citoyen, c'est différent d'être électrice ou électeur. Et que la politique, ce n'est pas (que) des hommes ou des femmes en costume sur un plateau télé.

On dit souvent que les jeunes ne s'intéressent pas à la politique: c'est faux! Quand on s'investit dans une association, dans son quartier, dans le village de ses parents, quand on signe une pétition, qu'on participe à une manifestation, on fait aussi de la politique.

Et la bonne nouvelle, c'est que l'arrivée des outils numériques permet de faire tout un tas de choses qui n'étaient pas du tout possibles avant. Mais les institutions, pensées à une époque où le numérique était inexistant, ont encore du mal à intégrer ces possibilités... qui soulèvent aussi des nouvelles questions.



C'est pour cela qu'avec Le Drenche et nos lecteurs engagés, qui nous aident à choisir les sujets traités, on a posé les questions qui font débat sur ces innovations, ces nouvelles pratiques et l'arrivée du numérique en politique et dans notre vie de tous les jours.

Alors bonne lecture et bons débuts dans votre vie de citoyens connectés!

# Envie de vivre la politique différemment?

**Parce que la politique ne devrait pas se limiter aux élections, Le Drenche vous fournit plein de solutions pour être des citoyens à part entière, même sans élections.**

*Restons en contact*

## VOUS ÊTES NOUVEAUX PAR ICI?

Vous tenez dans les mains un journal un peu particulier! Journal social et solidaire dont les sujets sont choisis par les lecteurs, Le Drenche est avant tout un journal qui vous permet de forger VOTRE opinion. Pour chaque sujet; un contexte, Le Pour, Le Contre. Et pour le Grand Débat, des moyens de s'engager concrètement.

Notre but? Permettre à chaque citoyen de comprendre les grands enjeux et participer au débat de société. Alors bonne lecture!



## LE SAVIEZ-VOUS?

On a une super newsletter, une fois tous les 15 jours, pour vous permettre de tout comprendre à l'actu en 5 minutes. Et il y a des GIF de châttons... Retrouvez-la sur [ledrenche.fr](http://ledrenche.fr)



## L'INFO DONT ON PARLE PEU

Vers la fin du passeport?

L'émirat de Dubai va se doter d'un passeport entièrement numérique. En partenariat avec la start-up britannique ObjectTech qui développe le concept et dans le cadre de son programme «Dubai Future Accelerator», le gouvernement veut accélérer le contrôle aux frontières (essentiellement aux aéroports) et prévenir la fraude à l'identité. Le système crée une identité numérique composée de nombreux éléments biométriques (dont des données de reconnaissance faciale). Ces éléments seront vérifiés lors du passage dans un scanner qui effectuera un balayage tridimensionnel du voyageur. La confidentialité et l'intégrité des données individuelles sont garanties par l'utilisation de la technologie de la blockchain.

Source: IGPDE, Computer Business Review et The Telegraph

## LES ARTICLES LES PLUS LUS

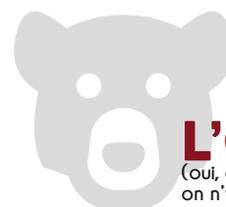
sur [www.ledrenche.fr](http://www.ledrenche.fr)



**LE 100% RENOUVELABLE D'ICI 2050 EST-IL RÉALISABLE?**



**DÉFICIT: FAUT-IL RESPECTER LA RÈGLE EUROPÉENNE DES 3% DU PIB?**



## L'OURS

(oui, ça s'appelle un ours, et c'est légal, on n'y peut rien...)

**Le Drenche a le plaisir de vous offrir un ours de qualité :**

**Mail lecteurs :** [contact@ledrenche.fr](mailto:contact@ledrenche.fr)

**Directeur commercial :**

Florent Guignard

(c'est le co-fondateur du journal, et il n'aime pas le chocolat - c'est pas une maladie)

**Directeur de la publication :**

Antoine Dujardin

(c'est également le co-fondateur, et lui aime beaucoup le chocolat. Mais il vient du Nord.)

**Direction artistique :**

Anna Solcova, Julie Brassat

**Imprimeur**

Riccobono, 79 Rue de Roissy, 93290 Tremblay-en-France

**Édité par Le Drenche SAS**

Dépôt légal : avril 2017

ISSN : 2497-2517

LE DRENCHÉ est un journal édité par la société LE DRENCHÉ SAS, détenue par ses fondateurs.

Et... pour ceux qui lisent ça jusqu'au bout, on sachez qu'on vous aime toujours autant. On vous adore même!

## ILS L'ONT TWITTÉ



**Bernard Pivot**  
@bernardpivot1 - 23 juin

Les partis politiques sont comme des bombes: à fragmentation.



**Emmanuel Macron**  
@EmmanuelMacron - 25 juin

La France est arc-en-ciel. Nous sommes riches de nos diversités, soyons en fiers!  
#MarcheDesFiertés #LoveisLove



**François Ruffin**  
@Francois\_Ruffin- 19 juin

Sur le papier ils disaient que c'était impossible. Mais sur le papier tout est impossible! On a démontré l'inverse.

# VACCINS : FAUT-IL LES RENDRE OBLIGATOIRES ?

LA MINISTRE DE LA SANTÉ A INDIQUÉ SOUHAITER RENDRE 11 VACCINS OBLIGATOIRES POUR LES ENFANTS.



Tribune rédigée par:

**CORALIE BRIAND**

Docteur en médecine en pédiatrie à Paris



**Que dit la loi ?**

## Pour la vaccination obligatoire

En me vaccinant, je me protège, je te protège, je nous protège... Des millions de vie ont pu être sauvées depuis l'invention de la vaccination. Pourtant plus d'un quart des adultes ne connaissent pas la nature de leur dernière vaccination et près d'un français sur 5 pense ne pas être à jour de ces vaccinations. Grâce aux vaccins, certaines maladies telles que la diphtérie ou la poliomyélite ont disparu en France.

Certains parents sont réticents à vacciner leurs enfants. Rappelons qu'une infection virale banale expose le système immunitaire de l'enfant à un nombre d'antigènes bien plus important que les vaccins. **Prendre le risque de ne pas vacciner son enfant, c'est prendre le risque d'une infection grave qui aurait dû être évitée.** En vaccinant, on peut protéger l'enfant d'une méningite à méningocoque ou à pneumocoque qui peut être mortelle, d'une infection à *Haemophilus influenzae* de type b qui peut induire un retard mental, d'une poliomyélite pouvant entraîner une paralysie, d'une infection par le VHB pouvant entraîner un cancer du foie, d'une

rougeole qui peut tuer, comme l'ont montré les épidémies de rougeole récentes en Europe, etc.

**C'est la couverture vaccinale globale par effet d'immunité de groupe qui protège l'individu.**

**Pour cela, un maximum d'individus doit être vacciné.** Retirer le caractère obligatoire de la vaccination par le DTP (Diphtérie Tétanos Poliomyélite), c'est prendre le risque d'une moins bonne couverture vaccinale, par refus à tort de certains patients qui pourraient penser qu'il devient moins important.

Pour protéger nos enfants, rendre les vaccins non obligatoires ouvre la porte à des choix et des comportements inadaptés par manque de connaissances précises sur le sujet.

Depuis toujours, une minorité de patients et même parfois de professionnels de santé s'opposent à tort à la vaccination, se basant sur la crainte d'effet secondaire

grave. A tort, parce qu'aucune étude scientifique sérieuse n'a prouvé de lien

**“Pensons plutôt aux effets des maladies qu'ils protègent.”**

entre le vaccin contre la rougeole et l'autisme, entre le vaccin contre l'hépatite B et la sclérose en plaque ou entre Gardasil et maladies auto-immunes. Il ne faut pas confondre coïncidence épidémiologique et lien de cause à effet. Certaines maladies sont plus fréquentes à des âges concernés par le calendrier vaccinal, sans que cela doive être interprété comme un lien causal. Quant au risque de réaction allergique aiguë post vaccinale, il est extrêmement faible, alors que **le risque de développer la maladie en l'absence de vaccination est bien plus important.**

Plutôt que de craindre les effets des vaccins, pensons plutôt aux effets des maladies qu'ils protègent. ■

Aujourd'hui en France, la vaccination des enfants n'est obligatoire que pour 3 vaccins :

- le vaccin anti-diphtérique,
- le vaccin anti-tétanique
- le vaccin anti-poliomyélite.

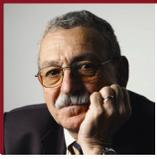
Ils sont généralement regroupés en un seul vaccin, le «DTP».

Beaucoup d'autres vaccins sont conseillés; l'ensemble des recommandations en terme de vaccination est regroupé dans le calendrier vaccinal, qui est édité par le Ministère de la Santé après avis du Haut Conseil de la santé publique.

*Et qu'est-ce qu'on risque en cas de non-respect ?*

Pour les vaccins obligatoires, le fait de ne pas faire vacciner ses enfants est passible d'une peine pouvant aller jusqu'à 30 000 euros d'amende et 2 ans de prison.

# POUR



Tribune rédigée par :

**DANIEL FLORET**

Professeur Émérite à l'Université Claude Bernard Lyon 1.  
Président du Comité Technique des Vaccinations / Haut  
Conseil de la Santé Publique

## Pour la levée de l'obligation vaccinale

Les obligations vaccinales pour les enfants, concernant la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite ont été introduites respectivement en 1938, 1940 et 1964. L'évolution de l'épidémiologie de ces maladies et de la société justifient un réexamen, d'autant qu'en Europe seules la France et l'Italie ont de telles obligations sans bénéficier de couvertures vaccinales meilleures.

L'obligation vise la diphtérie et la polio qui ont disparu de notre pays et le tétanos qui est devenu très rare. Ces résultats ont

été obtenus grâce à la vaccination (notamment la pratique de rappels chez l'adulte, pourtant non obligatoires) qu'il convient de poursuivre mais ne permettent pas de justifier un gradient d'importance entre ces vaccins et d'autres, « seulement recommandés » ciblant des maladies beaucoup plus présentes et tout aussi graves (coqueluche, hépatite B, papillomavirus...). Actuellement, ces vaccins sont pourtant vécus comme moins importants que les vaccins obligatoires.

Alors que les anglo-saxons ont

“L'évolution de l'épidémiologie de la société justifie un réexamen”



Photo du domaine public - Licence C0

adopté la clause de conscience permettant de s'exempter de la vaccination pour des motifs médicaux, religieux ou philosophiques, l'obligation vaccinale peut être vécue comme une atteinte aux libertés individuelles et sembler paradoxale au regard de la loi permettant à toute personne de refuser des soins. Les contraintes apparaissent comme un stimulant pour les ligues anti-vaccinales.

Les vaccins combinés qui réduisent le nombre d'injections sont un progrès considérable. Les vaccins utilisés chez l'enfant associent les valences obligatoires et non obligatoires, ce qui rend le système peu lisible. Par ailleurs, les familles sont légitimes à ne vouloir que les vaccins obligatoires, ce qui est difficile en l'absence de disponibilité, dans le système habituel, de vaccin ne contenant que ces trois valences.

La crainte d'une chute des couvertures vaccinales suite à une levée de l'obligation doit être entendue. Celle-ci n'est pas inéluctable : en Italie, la Vénétie a suspendu l'obligation vaccinale en 2008 et la baisse de la couverture vaccinale observée dans cette région a été très modérée et non différente de celle enregistrée dans les régions qui ont conservé l'obligation.

L'objectif est finalement de rendre plus transparente la politique vaccinale, d'affirmer que tous les vaccins inscrits au calendrier vaccinal sont d'importance égale et qu'ils doivent être administrés. Cet objectif devrait être atteint par la persuasion et non par la contrainte. ■

“Cet objectif devrait être atteint par la persuasion et non par la contrainte.”



Photo du domaine public - Licence C0

# CONTRE

# EXPLIQUE-MOI COMME SI J'AVAIS 5 ANS...

## COMMENT SONT FINANCÉS LES PARTIS POLITIQUES

### D'où vient l'argent des partis ?

Les partis politiques reçoivent une aide de l'État, qui constitue désormais leur principale source de financement et dépend de leurs résultats aux élections. En contrepartie, les dons des autres personnes morales sont interdits.

C'est en fonction des résultats, en voix et en élus aux législatives (les députés) et en élus aux sénatoriales (les sénateurs), qu'est calculé le montant de l'aide publique à laquelle ont droit les partis ou groupements politiques ayant présenté des candidats. Pour les législatives, ces crédits sont répartis entre les partis politiques de la manière décrite ci-dessous.



Les partis politiques

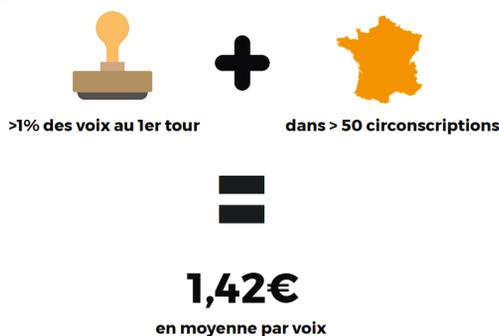
Du fric, du fric, du fric, on veut du fric !



### Les élections, combien ça rapporte ?

#### 1<sup>ère</sup> partie : Du fric en fonction du nombre de voix !

Une première partie est versée aux partis en fonction de leurs résultats au premier tour des dernières élections législatives : cette fraction des crédits publics bénéficie aux partis ayant présenté, dans au moins 50 circonscriptions ou dans au moins un département ou une collectivité d'outre-mer, des candidats ayant obtenu au moins 1% des suffrages exprimés



#### 2<sup>ème</sup> partie : Du fric en proportion du nombre d'élus !

Une seconde partie en proportion du nombre de députés élu : un élu équivaut à environ 37 300 €. Seuls les partis bénéficiant de la première fraction sont éligibles à la seconde.



Et ça représente beaucoup d'argent par an, tout ça ?

Oh oui !



63 100 000 €

Montant des crédits annuels destinés aux partis et groupement politique

Ça explique pourquoi il y a tant de candidats, et si peu d'alliances avant le premier tour...



### L'info en +

L'aide publique versée en fonction du nombre de voix obtenue peut être réduite si les partis n'ont pas respecté le principe de la parité dans les candidatures présentées. La loi prévoit une diminution égale à 150% de l'écart entre le nombre d'hommes et de femmes rapporté au nombre total de candidats.

# AGIS AVEC unicef CRÉE TON ANTENNE campus

© UNICEF/UN019748/Bahaji - UNICEF France-Comité français pour l'UNICEF-Association loi 1901 reconnue d'utilité publique - Septembre 2016

Le programme **UNICEF Campus** permet aux étudiants (**Universités, Grandes Écoles et toute filière post-bac**) de mener des actions solidaires et de sensibilisation.

Engage-toi et rejoins-nous sur  
[www.myUNICEF.fr](http://www.myUNICEF.fr)  [#myUNICEF](https://twitter.com/myUNICEF)



# SUPPRIMER LE SÉNAT ET LE REMPLACER PAR DES CITOYENS TIRES AU SORT?

APRÈS LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES,  
LE DÉBAT SE TOURNE VERS LE SÉNAT.

L'idée de le remplacer par des citoyens tirés au sort se base sur la pratique du tirage au sort démocratique, pratiqué dans les démocraties antiques. La proposition a trouvé de l'écho chez des politiques comme Arnaud Montebourg ou Benoît Hamon.

Au cours de l'histoire, le tirage au sort à été utilisé, entre autres :

- En Grèce antique, à Athènes, pour désigner les représentants des institutions,
- Dans les Républiques italiennes pour désigner les représentants,
- En Suisse, pour lutter contre la corruption des élus

En France, le tirage au sort est utilisé pour désigner les jurys populaires lors des procès devant les tribunaux.

*Le regard de  
Sylvain Lequière*



# 1 S'INFORMER

## UN SÉNAT CITOYEN ?

### Le Sénat, c'est quoi ?

Le Sénat est l'une des 2 Chambres du Parlement Français. Il détient le pouvoir législatif avec l'Assemblée Nationale. Il est garant de la stabilité des institutions. Contrairement à l'Assemblée, il ne peut être dissous.



C'est moi !

Et ça, c'est mon logo !

Les présentations étant faites, voici mes missions :



Voter les lois, le budget de l'Etat



Contrôler le gouvernement



Modifier la Constitution



Déposer des propositions de lois et amender celles du gouvernement

### Qui sont les Sénateurs et les Sénatrices ?



C'est nous !

Dans chaque département, les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect, pour un mandat de 6 ans (renouvelé partiellement tous les 3 ans), par un collège électoral de grands électeurs :

162 000 Grands électeurs → élisent → 348 Sénateurs



Le collège des Grands électeurs est formé par plusieurs types d'élus au suffrage universel : députés, conseillers généraux et régionaux, et surtout les délégués des conseils municipaux (95 % du collège !).

Le nombre de sénateurs élus dans chaque circonscription varie en fonction de la population. On vous donne quelques exemples :



Et actuellement au Sénat, on compte 91 femmes et 257 hommes :



## 2 SE POSITIONNER

# LE TIRAGE AU SORT OU LA RENAISSANCE DE L'IMAGINATION DÉMOCRATIQUE



Tribune rédigée par :

**DIMITRI COURANT**

Doctorant en science politique, Université de Lausanne (IEPHI) et Université Paris 8 (CRESPPA)

A découvrir sur [www.Crespaa.cnrs.fr](http://www.Crespaa.cnrs.fr)

Dimitri Courant a notamment soutenu une thèse de science politique sur « *Le nouvel esprit du tirage au sort. Principes démocratiques et représentation au sein de dispositifs délibératifs contemporains* ».

# POUR

**La crise du gouvernement représentatif s'aggrave** : record des taux d'abstention et des indices de défiance envers les politiciens, partis politiques désertés des militants...

Ce système politique, à bout de souffle, hérité des révolutions du XVIII<sup>e</sup> siècle, fût conçu contre la démocratie comme une aristocratie élective des riches bourgeois visant à remplacer l'aristocratie héréditaire des nobles.

Mais **une alternative se dessine : le retour du tirage au sort en politique**. Depuis l'Athènes antique et jusqu'à Montesquieu ou Rousseau, ce mode de sélection était considéré comme étant de nature réellement démocratique, contrairement à l'élection définie comme oligarchie.

Utilisé pour les jurys et les sondages, le tirage au sort rouvre l'imagination démocratique, porté par des universitaires, des expérimentations et des militants. Après avoir fait ses preuves dans de nombreux

pays à partir des années 1970 via des dispositifs délibératifs tels : les jurys citoyens (Allemagne, États-Unis, Japon...), conférences de citoyens sur les technosciences (Danemark, Royaume-Uni, Suisse, France...), sondages délibératifs ou encore les assemblées constitutionnelles (Canada, Islande, Irlande...) ; la sélection aléatoire est avancée comme pouvant être le mode de composition d'une des chambres du Parlement dans divers Etats [1].

En France, des chercheurs, comme Yves Sintomer, des politiciens, comme Montebourg, et des activistes, comme ATTAC ou Les Citoyens Constituants, proposent que l'on remplace les sénateurs par des citoyens tirés au sort. Aujourd'hui, les sénateurs ne sont pas élus au suffrage universel direct par

l'ensemble du corps électoral mais par 160 000 grands électeurs.

Le fait de tirer au sort cette chambre ne retirerait donc en rien une possibilité de vote aux citoyens. L'actuel Sénat est peu représentatif de la population en termes de sexe (21,9 % de femmes), d'âge moyen (62 ans) ou de catégories socio-professionnelles.

Sans compter les problèmes d'absentéisme, de lobbysmes, de détournement de fonds publics (six mises en examen), ou de non-respect du peuple (réfé-

rendum de 2005).

**Un Sénat composé de citoyens ordinaires tirés au sort donnerait une meilleure représentativité des français-e-s dans leur diversité.** Cela introduirait véritablement la société civile en politique et permettrait à

des populations ignorées d'avoir une voix : précaires, femmes, jeunes...

Sans objectif de carrière politique ni de discipline de parti à suivre, ces sénateurs-citoyens sélectionnés impartialement n'auraient pas à tomber dans la politique-spectacle clivante, à sacrifier l'intérêt général à des fins électoralistes mais pourraient vraiment délibérer. La démocratie signifie le pouvoir au peuple, ce dernier devrait donc pouvoir prouver sa compétence et bénéficier de sa propre chambre. ■

[1] SINTOMER Yves (2011), *Petite histoire de l'expérimentation démocratique. Tirage au sort et politique d'Athènes à nos jours*, La Découverte, Paris.

**D'AUTRES ARGUMENTS  
SUR LEDRENCHÉ.FR**

**JEAN-LUC WINGERT**

Fondateur du Sénat Citoyen

Il faut régénérer le Sénat en le transformant en un Sénat Citoyen représentatif de la population française. L'objectif est de parvenir à une co-construction des politiques entre l'assemblée élue d'un côté et l'assemblée citoyenne tirée au sort de l'autre.

## 3 S'ENGAGER

Vous êtes POUR : vous pouvez :

- Rejoindre un groupe qui milite pour un Sénat tiré au sort, comme le Sénat Citoyen.
- Montrer votre adhésion à cette idée sur les réseaux sociaux en partageant cette tribune, ou en en parlant avec vos proches.



**venez  
voter sur  
ledrenche.fr**

# LE TIRAGE AU SORT CITOYEN : UNE FAUSSE BONNE IDÉE



Tribune rédigée par :

**PHILIPPE KALTENBACH**

Sénateur des Hauts-de-Seine  
www.philippekaltenbach.com

Philippe Kaltenbach est Sénateur depuis 2011. Il a toujours défendu le rôle d'un Sénat élu et le bicamérisme. Il considère que le tirage au sort n'est pas un moyen légitime pour désigner des personnes exerçant le pouvoir législatif.

## CONTRE

Je ne pense pas que le tirage au sort comme moyen de désignation de personnes exerçant le pouvoir législatif soit une bonne solution. Je considère même qu'il est dangereux.

**Les Sénateurs tirent leur légitimité de l'élection** même si elle n'est acquise que par environ 162.000 Grands Électeurs.

Cette légitimité populaire est indispensable. Qu'il s'agisse des impôts, des questions pénales, de la filiation, du temps de travail, de l'âge de départ à la retraite, ... les lois qui

sont votées ont une incidence directe sur notre quotidien.

Il me semble alors impossible d'imaginer des Sénateurs tirés au sort légiférer sur des sujets aussi importants.

« La démocratie est le pire des systèmes, à l'exclusion de tous les autres. »

d i s a i t

Winston Churchill, cette phrase s'applique complètement au système représentatif.

En France, depuis la Révolution Française, nous avons presque toujours pratiqué le bicamérisme qui est nécessaire au bon fonctionnement de notre démocratie.

Les navettes entre les deux chambres permettent d'approfondir les débats et de trouver des équilibres.

“Ne plus faire appel au suffrage risquerait de couper encore plus les Français de la politique.”

p a g n e s  
é l e c t o -  
r a l e s .

**Avec un tirage au sort et l'absence de débat,**

**l'intérêt serait très faible pour nos concitoyens.**

L'idée d'assemblée tirée au sort ne doit pourtant pas être totalement rejetée.

**Elle peut avoir son utilité, mais en tant qu'instance consultative.** Un jury citoyen ou une assemblée consultative ayant pour but de faire des propositions au Parlement élu ou de donner son avis sur des projets de

loi peut être utile.

Pour conclure, je considère que la solution à la crise de la démocratie ne se trouve pas dans le tirage au sort mais dans un fonctionnement différent des partis politiques, qui doivent se renouveler et être en phase avec la société.

Toutefois, insuffler des mécanismes de démocratie participative dans notre système politique au niveau national ou local peut permettre d'associer plus nos concitoyens et d'éclairer les décisions.

C'est dans ce cadre qu'il me semble utile de la développer. ■



Lire la suite sur [ledrenche.fr](http://ledrenche.fr)...

**JEAN-PIERRE BOSINO**  
Sénateur de l'Oise

Si je suis persuadé qu'il faut réformer le Sénat, je reste, avec ma formation politique, attaché au principe du bicamérisme.

Mais notre réflexion sur la démocratie participative doit aller au-delà du Sénat et nous inciter à repenser l'intégralité de nos institutions.



venez  
voter sur  
[ledrenche.fr](http://ledrenche.fr)

## 3 S'ENGAGER

**Vous êtes CONTRE, vous pouvez :**

- Témoigner du soutien à votre Sénateur, en lui écrivant par mail.
- Montrer votre opposition à cette idée sur les réseaux sociaux en partageant cette tribune, ou en en parlant avec vos proches.
- Rejoindre un parti politique représenté (ou pas encore) au Sénat.

Ils le pensent. Ils prennent position. Nous les avons regroupés pour que vous sachiez enfin

# QUI PENSE QUOI !



« Dans le groupe UDI, il y a un certain nombre de parlementaires qui souhaitent voter la confiance au gouvernement. La plupart souhaitent s'abstenir. »

Jean-Christophe Lagarde, Président de l'UDI - RTL - 22 juin 2017



« Le PS est clairement dans l'opposition au gouvernement d'Edouard Philippe. Il ne votera pas la confiance. »

Rachid Temal, Secrétaire National du PS - 24 juin 2017



« Ma disposition d'esprit est de faire en sorte que le groupe (PS) aille dans un certain sens qui n'est pas une opposition aujourd'hui radicale à ce qui est mis sur la table (par le gouvernement). »

Stéphane Le Foll - ex ministre de l'agriculture (PS) - BFMTV - 25 juin 2017



« Beaucoup de gens se sont exprimés pour dire que pour ceux qui votent pour, il faudra se poser la question de les exclure. »

Emmanuel Grégoire, adjoint PS à la Maire de Paris - AFP - 24 juin 2017



★ **CHALLENGE** ★  
**ACCEPTED**



ENVIE DE FAIRE CHANGER L'OPINION DU CÔTÉ OBSCUR ?  
(OU SIMPLEMENT L'ÉCLAIRER UN PEU ?)

**OFFRE UN ABONNEMENT**  
**— AU DRENCHÉ —**

[LEDRENCHÉ.FR/ABONNEZ-VOUS](https://ledrenche.fr/abonnez-vous)



Crédit : MaVoix - libre de droits

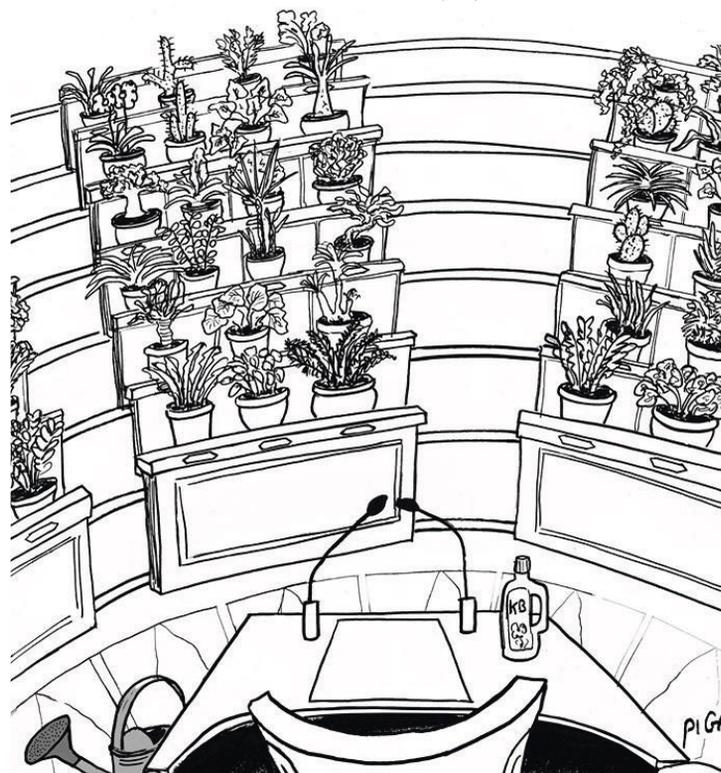
# DES DÉPUTÉS QUI CONSULTENT LES CITOYENS À CHAQUE VOTE

*EST-CE BON POUR LA DÉMOCRATIE ?*

*Le regard  
de piGA*

Aujourd'hui, des outils permettent aux députés de consulter massivement les citoyens en ligne.

- ▶ Parallèlement, l'idée de soumettre le vote d'un député au choix des citoyens est née dans des mouvements comme #MaVoix.
- ▶ Mais aujourd'hui, cette pratique, appelé « mandat impératif » (par opposition au mandat représentatif) est interdite par la Constitution.



## Qu'est-ce que #MAVOIX ?

#MAVOIX est une expérimentation démocratique à l'occasion des législatives de juin 2017.

Leur objectif: « hacker » l'Assemblée Nationale en faisant élire des citoyens volontaires, formés et tirés au sort qui voteront pendant 5 ans sur toutes les lois comme leurs électeurs le décideront, après une consultation en ligne. Présents dans 43 circonscriptions, leurs candidats ont obtenu entre 0,2% et 1,5%.

**Une nouvelle Assemblée ?**

Dis, tu veux décider des lois ?  
#MAVOIX

Tribune redigée par:  
**JANIQUE LAUDOUAR**  
Contributrice «MaVoix»  
www.mavoix.info

«Que se passe-t-il si le hack échoue avec zéro candidats au second tour?». L'objectif «Hacker l'Assemblée nationale en juin 2017» avec des députés porte-paroles des citoyens, quel beau rêve «la France découvre sa première dizaine de "député.e.s #MaVoix", et un petit million de citoyen.ne.s se précipitent sur la plateforme de délibération+vote». Le hack échoue, **reste le principe de la plateforme de vote et du député qui s'engage à consulter ses électeurs. Un modèle démocratique que #MaVoix aura contribué à propulser**, à coups de vidéos créatives et de slogans qui percutent. «Nous sommes ceux et celles que nous attendons». #MaVoix, au delà du résultat des élections législatives, a infusé mois après mois l'idée d'une participation des citoyens à la gouvernance. Le seul vrai remède à l'absent.

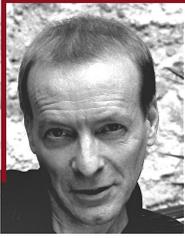
Le mouvement LREM s'en est inspiré, en confiant le rôle de député à des candidats issus de la société civile. Les plateformes de vote sont là, celle développée par #MaVoix sous la technologie Blockchain, la même qu'a utilisé  
.....  
"La co-construction de la loi avec les citoyens est une plus-value"  
.....  
La Primaire.org.  
Mais il y a aussi Parlements & Citoyens, Voxe.org, Stig, Regards Citoyens. Et pour la consultation locale Fluicity, TellMyCity, Civocracy et bien d'autres. L'idée de débat continu avec les citoyens devient la véritable avancée vers la démocratie.  
Après le déluge législatif du quinquennat, tant de lois inutiles, défailtantes, contestées, place à des lois examinées

et même proposées par « les gens ». Connectés, motivés, formés, - #MaVoix a instauré une formation via un Mooc - ils sont prêts. L'intelligence collective qui a toujours prévalu est aussi un garant: tu n'es pas spécialiste de l'éducation, de la santé, de la sécurité? Quelqu'un dans le «réseau» le sera. Finie l'interminable navette entre Assemblée nationale et Sénat, les amendements tortueux, les députés aux ordres de leur parti ou du pouvoir exécutif. Moins de lois, plus proches du «terrain», plus simples, la co-construction de la loi avec les citoyens est une plus-value. **Concrètement, un député qui l'aurait compris pourrait se rapprocher de #MaVoix et lancer la consultation.** L'erreur serait d'attendre les prochaines élections. 5 ans, c'est long. Les plateformes sont là, les compétences aussi.

Aux institutions de s'adapter et de faire confiance aux habitants de ce pays via les outils numériques et les collectifs qui ont émergé. ■

*L'essentiel POUR en 3 points*

- 1 «Nous sommes celles et ceux que nous attendons.»
- 2 L'idée de débat continu avec les citoyens devient la véritable avancée vers la démocratie.
- 3 Aux institutions de s'adapter et de faire confiance aux habitants de ce pays.



Tribune redigée par:  
**JEAN-PIERRE ROCHE**  
Président du mouvement des ESPRITS LIBRES  
<http://salonespritlibre.com/>

L'enfer pavé de bonnes intentions, L'air du temps et la crise de la 5ème République poussent les sornettes populistes. Nous souffrons aujourd'hui de n'avoir pas d'assemblées et de démocratie représentatives et ce n'est pas en jetant le bébé avec l'eau du bain, en optant pour des processus populistes et référendaires que nous obtiendrons une démocratie vivante. La législative avant la présidentielle, une large proportionnelle paritaire à correctif majoritaire, des élus tirés au sort au prorata des votes blancs dans l'assemblée, l'incitation fiscale au vote, un statut de l' élu, le non cumul, la limitation à deux mandats, la transparence du lobbying, le statut d'utilité publique pour les associations de lutte contre la corruption, l'inéligibilité prononcée par les tribunaux pour fraude fiscale ou corruption, les procédures actuelles de levée d'immunité et finalement la fin de la monarchie

présidentiale, tout cela contribuera à la bonne éthique des élus dans une 6ème République. [...]  
À l'Assemblée Nationale **chaque élu est censé représenter heureusement l'ensemble de la nation et non ses électeurs** ou sa circonscription et, à  
.....  
"A juste titre, la constitution interdit le «mandat impératif»"  
.....  
juste titre, la constitution interdit le «mandat impératif». Mandat impératif ne représentant que certains électeurs sur un sujet déterminé à l'avance, sans garantie de procédures démocratiques!  
Le vote étant anonyme et les élus n'appartenant pas à tels ou tels électeurs, la procédure de révocation donnerait à la majorité le pouvoir de se débarrasser des minoritaires gênants. **La révocabilité des élus ferait coïn-**

**cidier temps politique et temps médiatique empêchant l' élu de travailler sur le long terme.** Élections, campagnes électorales toujours plus violentes et personnalisées fondées sur les affects destructeurs de vitesse, de divisions, de passions et référendums permanents, ce serait la république référendaire triomphante chère aux populistes des deux bords. La possible révocation de l' élu existe déjà, c'est l'élection!  
Un élu doit pouvoir travailler sur le long terme et ne doit pas se soumettre aux sollicitations de l'actualité, des faits divers, du ressentiment ou de l'indignation. Il ne doit pas être otage de tel ou tel groupe mais agir en son âme et conscience. Pouvoir écouter ses collègues, s'amender et modifier son point de vue, pouvoir se libérer du carcan de son parti, de la pensée dominante, de l'air du temps, des passions tristes et de l'ordre établi.

Il doit pouvoir être et rester minoritaire, résister. Il doit vouloir agir, pouvoir agir et agir en esprit libre. ■

*L'essentiel POUR en 3 points*

- 1 La révocation donnerait à la majorité le pouvoir de se débarrasser des minoritaires gênants.
- 2 La possible révocation de l' élu existe déjà, c'est l'élection.
- 3 Un élu doit pouvoir travailler sur le long terme et ne doit pas se soumettre aux sollicitations de l'actualité, des faits divers.

# X POUR CONTRE

7 infos - 1 thème : les innovations démocratiques ou « civic tech »

# LES 7-Z INFOS

**1** **L'émission live : Accropolis**

Jean Massiet est parti d'un pari fou : commenter les questions au gouvernement de l'Assemblée Nationale en live sur Youtube. Depuis passée sur Twitch et diffusant 24h sur 24, Accropolis est la première chaîne politique chez les moins de 65 ans, pour tout comprendre et s'amuser en regardant la politique.



Credit: US Department of State - Licence CC 0

**2** **La boîte à outils : Voxe.org**

Parmi les premières « civic tech » françaises, Voxe.org est à la base un comparateur de programmes politiques pour les périodes d'élections. Présent aujourd'hui dans 19 pays, la plateforme s'est étoffée pour devenir une véritable boîte à outils du citoyen connecté, pour mieux comprendre la politique.



**3** **Les idées : Make.org**

Make.org est une plateforme qui permet de rassembler un grand nombre de propositions, identifier les plus populaires, et les porter auprès des décideurs pour les faire entendre.

**JE NE VEUX PAS VOTER "OUI" OU "NON" JE VEUX QU'ON MODIFIE LA LOI !**



**4** **Les pétitions : Change.org**

Tout le monde connaît le principe des pétitions en ligne. Dans le monde, plus de 21 800 pétitions ont abouti à un changement concret.



**5** **Pour écrire la loi : Parlement & Citoyens**

L'association Parlement & Citoyens permet à des parlementaires de soumettre une proposition de loi à la consultation des citoyens via une plateforme en ligne. Leur plus belle réussite est sans doute la loi République Numérique, écrite, amendée et discutée par plus de 21 000 citoyens.

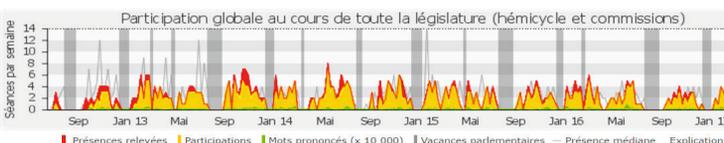
**6** **La présidentielle : LaPrimaire.org**

Ils voulaient permettre aux citoyens de choisir un candidat à la Présidentielle, hors des partis politiques, et via un vote en ligne au jugement majoritaire (un mode de scrutin plus équitable). La candidate désignée par les 147 000 personnes inscrites sur la plateforme, Charlotte Marchandise, n'a obtenu que 135 parrainages, soit moins que les 500 requis pour se présenter.

**Yannick Favennec, député UDI de la 3ème circonscription de la Mayenne**



Participation globale au cours de toute la législature (hémicycle et commissions)



Activité totale (47 mois) : 170 319 339 431 111 2 16 129 380 3

**Informations**

Mandat en cours depuis le 20 juin 2012  
 Sa page NosDéputés.fr pour l'ancienne législature  
 Groupe politique : Union des Démocrates et Indépendants (membre)  
 Parti politique (attachement financier) : Union des Radicaux, Centristes, Indépendants et Démocrates  
 Profession : Directeur de cabinet  
 Page sur le site de l'Assemblée nationale  
 Page sur Wikipédia  
 Site web  
 Site web  
 Site web  
 Sur Twitter

**Suivre l'activité du député**

par email par RSS sur mon site

**Champ lexical (sur l'ensemble de la législature)**

accès agricole agriculteur air alimentaire aménager appel artisan atypique automobile autrui aérien aéroport biodiversité bretagne bénévole cancer candidat carte chapeau

**7** **La surveillance des députés : Regards Citoyens**

Nombre de prise de parole, questions posées, présence dans l'hémicycle, absentéisme, la plateforme NosDéputés.fr, éditée par l'association Regards Citoyens permet à tout le monde de connaître l'activité de ses députés, et d'y réagir. L'ensemble des données est en Open Data, permettant à chacun de les réutiliser. L'équivalent pour les Sénateurs existe également : sur NosSénateurs.fr

# **Non au recyclage des idées. Oui au recyclage des papiers.**

La force de tous les papiers, c'est de pouvoir être recyclés  
au moins cinq fois en papier. Cela dépend de chacun de nous.  
[www.recyclons-les-papiers.fr](http://www.recyclons-les-papiers.fr)

Tous les papiers ont droit à plusieurs vies.  
Trions mieux, pour recycler plus !

# UN VÉGAN RADICALISÉ EST-IL UN SALSIFIS(TE) ?

## Avertissement

Cette page peut contenir de l'humour, de l'ironie, des bêtises et voire même des informations sérieuses. La rédaction décline toute conséquence sur votre vie professionnelle ou privée.

CHAQUE MOIS, POUR CHAQUE NUMÉRO, DEUX ÉTUDIANTS DÉBATTENT D'UNE QUESTION PLUS OU MOINS FONDAMENTALE... LE BUT EST DE RÉALISER UN EXERCICE D'ÉLOQUENCE ET DE DÉBAT PAR ÉCRIT. VOUS AUSSI, ÇA VOUS TENTE ? ENVOYEZ-NOUS UN PETIT MAIL À [CONTACT@LEDRENCHÉ.FR](mailto:CONTACT@LEDRENCHÉ.FR), ON S'OCCUPE DU RESTE !

## BAPTISTE MAIREL

Étudiant en licence de science politique, Paris 8, participant au concours Eloquentia jusqu'au huitième de finale.

Peut-on vraiment comparer un être humain à un légume ? Oui ! le végétarien radicalisé est un salsifis(te).

Tout comme le salsifis, le végétarien a des racines qui sont ancrées à la terre, et tous deux aiment les environnements aérés.

Que ce soit par amour, culture ou religion, le végétarien radicalise les jeunes pousses au point que les fruits et les légumes deviennent sa source d'énergie. Alors

que le salsifis est utilisé pour soigner les maladies du bétail et les

morsures de vipères, le végétarien lutte contre les langues de vipère en prônant son engagement par la défense des animaux, la protection de l'eau et des denrées alimentaires.

Le salsifis résiste aux maladies et sa

saveur sucrée rappelle celle du cœur d'artichaut. Le végétarien lui a le cœur archi-chaud, sa nutrition lui procure des défenses qui les immunisent par tous les temps. Le végétarien se nourrit du salsifis qu'il soit en sauce, poêlée, frit, en soupe ou gratiné, il lui apporte des fibres, du potassium et du calcium indispensables pour une santé équilibrée.

Tout comme le salsifis, le végétarien peut être sauvage ou cultivé, mais aussi cultivé à l'état sauvage. Le

salsifis se récolte d'octobre à mars, le végétarien lui, récolte ce qu'il sème. À la lecture de ces quelques lignes, cela peut paraître cru de dire que le végétarien est un salsifis(te), pourtant c'est du tout cuit ! ■

# POUR



Oui, ceci est un salsifis

## SEYDI BA

Étudiant en M2 de droit, Université Paris 1

« Panse sans conscience, n'est que ruine de l'âme ! » Disait Rabelais !

Eh oui, et qui de plus que le végétarien choisit consciencieusement ce qui y va, dans sa panse ?

Ne pas manger de viande ? Cela va sans dire ! Se priver d'insectes ? Naturellement ! Là où le végétarien radicalisé innove et se démarque, c'est que ce dernier ne consomme même pas d'eau.

En effet, des dizaines, des centaines, des milliers, des millions de micro-organismes vivent dans l'eau que nous buvons tous les jours.

Le végétarien radicalisé, lui, ce valeureux combattant de l'oppression spéciste, n'oublie pas que notre ancêtre commun est un microbe. Un microbe semblable aux millions qui finissent tous les jours dans nos gosiers.

Le végétarien radicalisé a tant d'égard pour tout ce qui est vivant qu'il ne peut se résoudre à attenter à une seule vie, aussi microscopique soit-elle.

Il ne peut s'adonner à ce génocide microscopique, à ce microbicide génocidaire, tandis qu'à ceci, le salsifis, ce sale, s'y fait ! Il boit, litre sur litres, sans

# CONTRE

considération pour la condition du microbe, et tout ceci, pour devenir, à son apogée médiocre, un légume à peine comestible.

Je demanderai donc aux biens sombres esprits osant comparer le héros déshydraté à un vulgaire et égoïste salsifis(te), de bien vouloir s'abstenir, car bien qu'on ne vit pas longtemps sans eau, le végétarien radicalisé est prêt à mourir pour ses idées. ■



Crédit : David Monniaux - Licence CC

# LES 3 PIÈCES DE THÉÂTRE



## LE CERCLE DES ILLUSIONNISTES



Décembre raconte l'histoire de Jean-Eugène Robert-Houdin, horloger, inventeur, magicien du XIX<sup>e</sup> siècle... Magique !

NOTRE AVIS : 8/10



Nos illusionnistes nous fascinent grâce à une mise en scène à couper le souffle. Dans cette jolie pièce, plusieurs histoires se jouent en parallèle, en se partageant la scène. Pour notre plus grand plaisir, nous sommes transportés d'époque en époque, de lieu en lieu, du magasin d'antiquité au coffre-fort d'une banque, en passant par plusieurs pays, l'Italie, la France, l'Angleterre... Les acteurs, eux, se transforment d'un personnage à un autre avec une fluidité remarquable, parfois sans quitter la scène ! Mi-historique, mi-fiction, ce spectacle très intéressant a aussi des vertus didactiques. Nous en apprenons plus sur le monde mystérieux de l'illusionnisme. Comme il faut apprendre en s'amusant, nous avons le droit à beaucoup d'humour au fil de la pièce, à de la poésie, de l'amour et bien sûr quelques petits tours de magie !

📍 La Pépinière Théâtre  
7 Rue Louis le Grand, 75002 Paris

## ET PENDANT CE TEMPS SIMONE VEILLE



A travers des scènes de la vie quotidienne et des parodies de chansons, des femmes retracent l'évolution de la condition féminine en France.

NOTRE AVIS : 7,5/10



Une comédie légère et pleine de bonne humeur sur le féminisme depuis la seconde guerre mondiale. Quatre femmes jouent, génération après génération, des années 1940 à 2015, des discussions sur leur place dans la société. Nous nous laissons prendre par leurs conversations, des plus anodines sur les soldes à -70% aux plus politiques sur l'insémination artificielle. Le décor, la mise en scène, l'humour, la trame de l'histoire et les idées sont simples, pas révolutionnaires, mais l'ensemble fonctionne bien. Nous rions assez souvent tant les actrices nous sont sympathiques. Quelques passages musicaux apportent de la gaieté et rappellent qu'on peut défendre une cause sans trop se prendre au sérieux ! Nous avons passé un bon moment.

📍 Théâtre de la Contrescarpe  
5 Rue Blainville, 75005 Paris

## OH MY GOD !



Une petite paroisse bien sage, dans une ville de Vendée. Mais, comme toujours, chacun a ses secrets. Raymond va tous les révéler.

NOTRE AVIS : 5/10

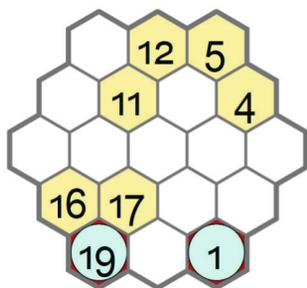


Après un départ en fanfare avec des acteurs qui nous accueillent dans le hall du théâtre puis chantent de manière délirante, la pièce Oh My God prend une tournure plus décevante. Une marionnette qui balance plein de méchancetés fait trembler cette petite aumônerie vendéenne, le prêtre, la veuve, la coincée et la racaille. Hélas, les personnages sombrent dans la caricature, avec des acteurs qui en font trop à notre goût. Ils crient, surjouent, ce qui devient lassant. L'humour est quant à lui lourd, trop souvent sous la ceinture. Néanmoins, nous avons aimé les quelques passages chantés assez marrants. La note finale est d'ailleurs réussie et redonne le sourire après les nombreuses longueurs de cette pièce d'une heure cinquante.

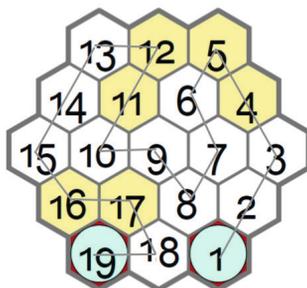
📍 Théâtre Tristan Bernard  
64 Rue du Rocher, 75008 Paris

## HIDATO

**Les règles :** vous devez remplir la grille à l'aide de nombres consécutifs. Une seule règle : chaque nombre doit avoir au moins un bord en commun avec celui qui le suit. Exemple : le 1 doit toucher le 2, qui doit toucher le 3, etc. Chaque puzzle n'a qu'une solution, et elle peut être déduite par la logique seule. Un indice : il est parfois utile de commencer par la fin... Et puis bon, c'est quand même plus original qu'un Sudoku.

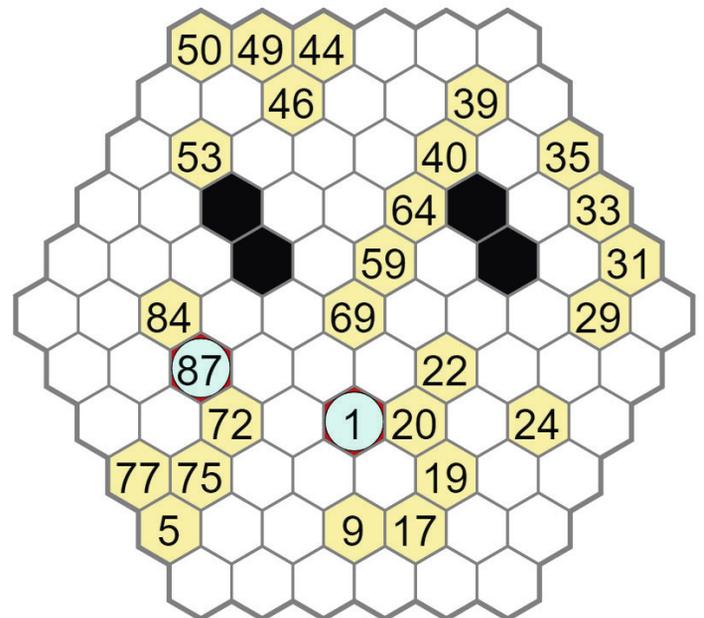


JEU 1  
Exemple : Grille de départ



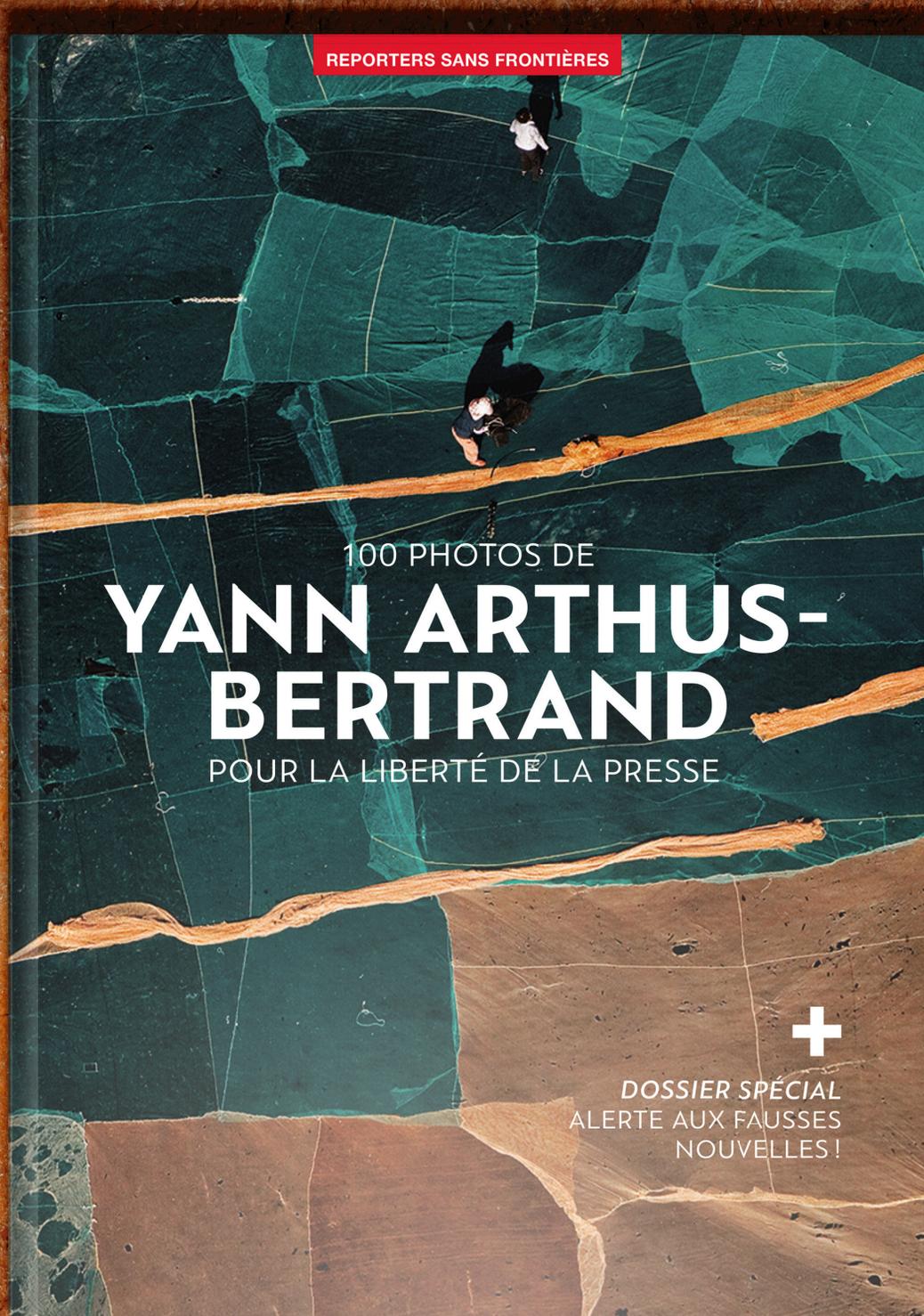
JEU 2  
Exemple : Grille remplie

DIFFICULTÉ ★★★★★☆



PUBLICITÉ

DES PHOTOS PRISES DU CIEL,  
POUR LA LIBERTÉ DE L'INFORMATION  
SUR TERRE.



9€  
,90

NOUVEL ALBUM DISPONIBLE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX ET VOTRE LIBRAIRE

**REPORTERS  
SANS FRONTIÈRES**  
POUR LA LIBERTÉ DE L'INFORMATION